

REGLEMENT COURSE DE CÔTE TOUT TERRAIN 2012

Responsable : GIRAUDO Jean Marc
Tél. 06.14.08.61.29
giraudojm@wanadoo.fr

ARTICLE I – DEFINITION

La ligue Moto de Provence organise pour l'année 2012 un championnat course de côte tout terrain (voir calendrier) donc toutes les épreuves seront classées.

ARTICLE II – CATEGORIE

MOTOS

- 1) 85 cm3 2 Temps
- 2) 125 2 temps et 250 4 temps
- 3) + 125 2 temps et + 250 4 temps
- 4) Vétérans open
- 5) Féminine open
- 6) Motos anciennes open

QUADS

- 7) 2 roues motrices open
- 8) 4 roues motrices open
- 9) Vétérans open
- 10) Féminine open
- 11) Junior open

1 Classement scratch sera établi Motos/Quads
Pour 2012 les NCA/NJC/MATT seront classés indépendamment des NCB et licences journées.

ARTICLE III – CONCURENTS

Pourront participer a ce championnat tous les pilotes titulaires d'une licence nationale en cours de validité, inscrit auprès d'un club de la ligue de Provence. (NCA, NJC, MATT)

Les pilotes INTER ou Nationaux hors ligue peuvent participer et être récompenser aux épreuves mais n'apparaîtront pas au classement du championnat de Provence idem pour les licences NCB et licences délivrée le jour de l'épreuve au tarif de 54 €.

ARTICLE IV – CONTROLE TECHNIQUE

Les Motos et Quads devront être conformes aux règles générales de la F. F. M. ainsi que les équipements des pilotes (voir réglementation)

MOTO 3 Plaques numéros (1 devant et 2 sur les côtés)

QUADS 2 plaques numéros (1 devant et 1 derrière perpendiculaire à la piste)

ARTICLE V – ENGAGEMENT

Les engagements en ligne sur le site internet « www.engage-sport.com » sont obligatoires. Le tarif est fixé à 40 € jusqu'à 15 jours de l'épreuve passé de délai, les pilotes pourront être engagés moyennant 15 € supplémentaire

Le maximum de concurrent sera de 140 pilotes

ARTICLE VI – CLASSEMENT

Les points suivants seront attribués dans chaque classe et classement scratch

1 ^{er} 25 points	2 ^{ème} 20 points	3 ^{ème} 16 points	4 ^{ème} 13 points	5 ^{ème} 11 points
6 ^{ème} 10 points	7 ^{ème} 9 points	8 ^{ème} 8 points	9 ^{ème} 7 points	10 ^{ème} 6 points
11 ^{ème} 5 points	12 ^{ème} 4 points	13 ^{ème} 3 points	14 ^{ème} 2 points	15 ^{ème} 1 points

Le classement se fera sur le meilleur temps des 2 montes de course.

ARTICLE VII – DEMONSTRATION (EDUCATIF)

Les enfants de 6 à 11 ans licenciés 2011 (éducatif) avec guidon pourront être engagés sur les différentes épreuves. Aucun classement ne sera établi. Le droit d'engagement est fixé à 30 € par épreuve. Ils seront soumis au même contrôle technique (réglementation Motos et équipements)

ARTICLE VIII – PARCOURS ET DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Le tracé devra présenter une dénivellation croissante sans aucune difficulté insurmontable d'une longueur maximum de 5 km. Un total de 4 montées sera effectué donc 2 essais (1 libre et 1 chronométrée). Le matin suivit de 2 montées de course chronométrées. Toutefois sur décision du jury et du directeur de course et pour des circonstances exceptionnelles, les nombres de montée de course pourra être diminué.

ARTICLE IX – RESTRICTIONS

Les doubles montes seront interdites.

Les caméras embarquées sur les motos ou quads ou casques seront autorisées uniquement pour les essais libres.

ARTICLE X – CATEGORIE VETERANS

Pour faire partie de la catégorie vétéran, MOTO ou QUAD, l'âge légal est de 38 ans le jour de la course.

ARTICLE XI – RECLAMATIONS

Les réclamations se feront selon le processus du Code Sportif. Les pilotes prenant part aux épreuves sont censés connaître le règlement.

ARTICLE XII – CALENDRIER

13 MAI	ROQUEBILLIERE	(06) MC ASBTP NICE
10 JUIN	SOSPEL	(06) MC SOSPEL MOTOS SPORTS
08 JUILLET	SELONNET	(04) MC DE LA BLANCHE
22 JUILLET	TENDE	(06) MC ASBTP NICE
26 AOUT	BRAS D'ASSE	(04) MC ROUMOULES

ARTICLE XII – ATTRIBUTION DES NUMEROS

EDUCATIF	1 à 49
85 cm3	50 à 99
125 2 T/250 4 TEMPS	100 à 299
+ 125 2 T+ 250 4 TEMPS	300 à 499
VETERANS Open	500 à 549
FEMININE Open	550 à 574
MOTOS ANCIENNES Open	575 à 599
QUADS 4x 2 Open	600 à 799
QUADS 4x 4 Open	800 à 849
VETERANS QUAD Open	850 à 899
FEMININE QUAD Open	900 à 949
JUNIOR QUAD Open	950 à 999

ARTICLE XII – REMISE DES PRIX LIGUE

A l'issus de la saison 2012, les différents titres de champions seront attribués lors de la remise des prix de la LMRP pour les catégories comprenant au moins trois pilotes ayant participés au minimum à deux épreuves.

ARTICLE XIV – REMISE DES PRIS PAR EPREUVE

Pour chaque épreuve, il est conseillé aux organisateurs de récompenser tous les éducatifs, les 3 premiers dans toutes les catégories

ARTICLE XV- LES OFFICIELS

Directeur de course, commissaires sportifs, commissaire technique, commissaires de pistes et chronométreurs sont à la charge du club organisateur

ARTICLE XVI – REGLE ENVIRONNEMENTALE PARC CONCURENTS

Un tapis de sol environnementale et obligatoire ainsi qu'un extincteur à poudre 2 kg minimum.

ARTICLE XVII – TROPHEE NCB

Un trophée NCB est mis en place pour 2012 ce qui permettra de récompenser le meilleur pilote dans chaque catégorie.